

## **MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

### **MUNICIPALITÉ D'ALBANEL**

**2016-12-05**

#### **PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2016**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Albanel tenue à la salle du conseil, située au 160, rue Principale à Albanel, le lundi 5 décembre 2016 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Liane Proulx, conseillère  
Édith Pouliot, conseillère  
Isabelle Thibeault, conseillère  
Nicole Pelchat, conseillère  
MM. Stéphane Bonneau, conseiller  
Dave Plourde, conseiller

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1.** Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 2.** Adoption de l'ordre du jour
- 3.** Exemption de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 novembre et des séances extraordinaires du 14 et du 28 novembre 2016
- 4.** Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 novembre et des séances extraordinaires du 14 et du 28 novembre 2016
- 5. ADMINISTRATION**
  - 5.1** Acceptation de la liste des comptes de novembre 2016
  - 5.2** Rapport des revenus de novembre 2016
  - 5.3** Avis de motion du règlement 17-217 – Taxation 2017
  - 5.4** Fixation des dates des séances ordinaires pour l'année 2017
  - 5.5** Liste des comptes dus envers la municipalité
  - 5.6** Nomination du maire suppléant
  - 5.7** Bonification du salaire du directeur général pour 2016-2017
- 6. TRANSPORTS**
  - 6.1** Déneigement des trottoirs de la municipalité

- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 7.1** Plan d'intervention – Autorisation du paiement de la facture de Test-Air
- 8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
  - 8.1** Rapport de l'inspecteur en bâtiment de novembre 2016
  - 8.2** Adoption du second projet de Règlement d'urbanisme numéro 16-212 décrétant un amendement au Règlement de zonage numéro 11-158
  - 8.3** Adoption du second projet de Règlement d'urbanisme numéro 16-213 décrétant un amendement au Règlement de zonage numéro 11-158
  - 8.4** COMBEQ – Adhésion 2017
  - 8.5** Avis de motion – Règlement numéro 17-215 modifiant le règlement numéro 11-161
  - 8.6** Avis de motion – Règlement numéro 17-216 modifiant le règlement numéro 06-134
  - 8.7** Adoption du projet de règlement numéro 17-215 modifiant le règlement numéro 11-161
  - 8.8** Acceptation de l'offre de monsieur Raymond Picard concernant l'achat d'un terrain situé sur la rue Auguste-Néron
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
  - 9.1** Rapport de la bibliothèque
  - 9.2** Déneigement du Club des sportifs
  - 9.3** Réseau BIBLIO – Autorisation de signature de la convention dans le cadre du projet d'implantation d'une chute à livres
  - 9.4** Affectation d'une somme de 2 400 \$ dans un fonds pour les parcs
- 10. DONS ET SUBVENTIONS**
  - 10.1** Corps de cadets 1497, secteur Normandin – Demande d'aide financière
- 11. RÉOLUTIONS**
  - 11.1** Autorisation d'achat de la maison appartenant à monsieur Benoît Rousseau
- 12. FORMATIONS**
- 13. INFORMATION**
  - 13.1** CPTAQ – Accusé réception au dossier de l'entreprise 9344-8652 Québec inc.
  - 13.2** CPTAQ – Accusé réception au dossier du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- 14. INVITATIONS**
  - 14.1** Association des sportifs d'Albanel – Brunch d'ouverture
- 15. CORRESPONDANCE**
- 16. AUTRES SUJETS**
- 17. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**16-259**      **2.      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

**16-260**      **3.      EXEMPTION DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 14 ET DU 28 NOVEMBRE 2016**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 novembre et des séances extraordinaires du 14 et du 28 novembre 2016;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Qu'il y ait exemption de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 novembre et des séances extraordinaires du 14 et du 28 novembre 2016.

**16-261**      **4.      ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 14 ET DU 28 NOVEMBRE 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 novembre et des séances extraordinaires du 14 et du 28 novembre 2016 soient adoptés tels que présentés aux membres du conseil.

**CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJETÉES**

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **195 732,24 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

---

Réjean Hudon, directeur général

## 5. ADMINISTRATION

16-262

### 5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE NOVEMBRE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les listes des comptes payés et des comptes à payer, pour le mois de novembre 2016, soient approuvées telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	87 125,45 \$
Comptes payés	72 479,71 \$
Salaires nets novembre 2016 + REER novembre	36 127,08 \$
<b>Total :</b>	<b>195 732,24 \$</b>

### 5.2 RAPPORT DES REVENUS DE NOVEMBRE 2016

Le rapport des revenus pour le mois de novembre 2016, d'une somme de **56 079,24 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par le directeur général.

### 5.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 17-217 SUR LA TAXATION 2017

Un avis de motion est, par la présente, donné par Nicole Pelchat, conseillère, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, elle proposera l'adoption du règlement numéro 17-217, concernant la taxation 2017.

16-263

### 5.4 FIXATION DES DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2017

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le calendrier ci-après, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017. Ces séances débuteront à 19 h 30 et se tiendront les :

<b>Dates des séances publiques 2017</b>	
Lundi 16 janvier	Lundi 6 février
Lundi 6 mars	Lundi 3 avril
Lundi 1 <sup>er</sup> mai	Lundi 5 juin
Lundi 3 juillet	Lundi 14 août
Lundi 11 septembre	Lundi 2 octobre
Lundi 6 novembre	Lundi 4 décembre

**5.5 LISTE DES COMPTES DUS ENVERS LA MUNICIPALITÉ**

Le secrétaire-trésorier dépose devant le conseil la liste des comptes dus envers la Municipalité en date du 30 novembre 2016.

**16-264 5.6 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel nomme madame Liane Proulx, conseillère, à titre de maire suppléant pour les mois de janvier, février et mars 2017.

**16-265 5.7 BONIFICATION DU SALAIRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR 2016-2017**

ATTENDU QUE le salaire du directeur général est sujet à une augmentation annuelle déterminée selon le contrat de travail de celui-ci;

ATTENDU QUE cette augmentation n'a pas été appliquée en 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel procède au rajustement du salaire du directeur général correspondant à 2,75 % pour 2016 et 3 % pour 2017.

QUE le rajustement de salaire soit rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**6. TRANSPORTS**

**16-266 6.1 DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS DE LA MUNICIPALITÉ**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde le déneigement des trottoirs de la municipalité, ainsi que des stationnements de l'édifice municipal et de la Maison du Patrimoine, à Excavation Propel inc., au taux de 97,80 \$ l'heure, pour la saison hivernale 2016–2017.

**7. HYGIÈNE DU MILIEU**

16-267

**7.1 PLAN D'INTERVENTION – AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA FACTURE DE TEST-AIR**

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le paiement de la facture de Test-Air dans le cadre du Plan d'intervention en hygiène du milieu pour le nettoyage des conduites et l'inspection télévisée.

QUE le conseil municipal affecte un montant de 35 000 \$ à même le surplus accumulé non affecté.

**8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT DE NOVEMBRE 2016**

Le rapport de l'inspecteur pour le mois de novembre 2016 fait état de :

<b>Nature des demandes</b>	<b>Nombre</b>	<b>Total \$</b>
Permis de construction (autre)	1	125 000 \$
Permis de rénovation	8	89 000 \$
Permis de coupe de bois	2	
Recherche pour certificat de localisation	2	

16-268

**8.2 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 16-212 DÉCRÉTANT UN AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 11-158**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel est régie par le *Code municipal* (c. C-27.1) et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1);

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité d'Albanel est entré en vigueur le 28 septembre 2011;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Albanel a le pouvoir, en vertu des articles 113 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), d'amender son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le conseil municipal a jugé bon de modifier sa réglementation afin de permettre l'habitation de deux à trois logements dans la zone H32 à la suite d'une demande privée de modification réglementaire concernant son règlement de zonage;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1);

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), une consultation publique portant sur le projet de règlement a été tenue le 5 décembre 2016;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions qui pourront faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (c. E-2.2);

ATTENDU QUE conformément aux dispositions applicables de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), le présent règlement est soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs et au document complémentaire du schéma de la MRC de Maria-Chapdelaine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le second projet de règlement portant le numéro 16-212 modifiant le Règlement de zonage numéro 11-158 et ses amendements afin de permettre l'habitation de deux à trois logements dans la zone H32.

**16-269**

**8.3 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 16-213 DÉCRÉTANT UN AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 11-158**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel est régie par le *Code municipal* (c. C-27.1) et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1);

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité d'Albanel est entré en vigueur le 28 septembre 2011;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Albanel a le pouvoir, en vertu des articles 113 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), d'amender son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le conseil municipal a jugé bon de modifier les limites de la zone H29 à la suite d'une demande privée de modification réglementaire concernant son règlement de zonage;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1);

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), une consultation publique portant sur le projet de règlement a été tenue le 5 décembre 2016;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions qui pourront faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (c. E-2.2);

ATTENDU QUE conformément aux dispositions applicables de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), le présent règlement est soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs et au document complémentaire du schéma de la MRC de Maria-Chapdelaine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le second projet de règlement numéro 16-213 modifiant le Règlement de zonage numéro 11-158 et ses amendements afin de modifier les limites de la zone H29.

16-270

**8.4 CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) – ADHÉSION 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte le versement d'une somme de 350 \$ plus les taxes pour le renouvellement de son adhésion à la COMBEQ.

**8.5 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 17-215 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-161**

Un avis de motion est, par la présente, donné par Dave Plourde, conseiller, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, il proposera l'adoption du règlement numéro 17-215, **avec absence de lecture**, modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 11-161.

**8.6 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 17-216 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 06-134**

Un avis de motion est, par la présente, donné par Dave Plourde, conseiller, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, il proposera l'adoption du règlement numéro 17-216, **avec absence de lecture**, modifiant le Règlement concernant la prévention des incendies numéro 06-134.

16-271

**8.7 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 17-215 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-161**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel est régie par le *Code municipal* (c. C-27.1) et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1);

ATTENDU QUE le règlement sur les permis et certificats de la municipalité d'Albanel est entré en vigueur le 28 septembre 2011;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Albanel a le pouvoir, en vertu des articles 119 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), d'amender son règlement sur les permis et certificats;

ATTENDU QUE la MRC de Maria-Chapdelaine a donné la consigne de modifier la réglementation municipale de manière à exiger un certificat préalablement à l'émission de permis de construction à l'égard des bâtiments à risques moyens, élevés et très élevés;

ATTENDU QUE le règlement sur les permis et certificats de la municipalité d'Albanel doit être modifié afin de mettre à jour la liste des renseignements et documents requis pour effectuer une demande de permis de construction;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1);

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), une consultation publique portant sur le projet de règlement sera tenue;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions applicables de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), le présent règlement est soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs et au document complémentaire du schéma de la MRC de Maria-Chapdelaine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le projet de règlement portant le numéro 17-215 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 11-161 et ses amendements concernant l'ajout d'un document nécessaire lors d'une demande de permis de construction pour un bâtiment à risque.

**16-272**      **8.8**      **ACCEPTATION DE L'OFFRE DE MONSIEUR RAYMOND PICARD CONCERNANT L'ACHAT D'UN TERRAIN SITUÉ SUR LA RUE AUGUSTE-NÉRON**

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre d'achat de monsieur Raymond Picard pour un terrain situé dans la municipalité d'Albanel, sur la rue Auguste-Néron, connu et désigné comme étant une partie du lot 5 156 824 du cadastre du Québec et ayant une superficie de 3,074 acres.

QUE le prix de vente de l'immeuble soit établi à 1 000 \$ l'acre, sans bâtisse dessus érigée, soit une somme de 3 074 \$ plus les frais de subdivision de 1 500 \$, pour un total de 4 574 \$ plus taxes, soit : T.P.S. (5 %) 228,70 \$, T.V.Q. (9,975 %) 456,26 \$, pour un montant total de 5 258,96 \$ payable comptant lors de la signature du contrat notarié de vente à intervenir après acceptation de cette offre par la Municipalité, dans les 90 jours prochains.

QUE madame Francine Chiasson, mairesse, et monsieur Réjean Hudon, directeur général, soient autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et en donner quittance.

**9.**      **LOISIRS ET CULTURE**

**9.1**      **RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Les statistiques pour le mois de novembre 2016 n'étant pas disponibles, elles seront présentées à la prochaine séance ordinaire.

**16-273**      **9.2**      **CLUB DES SPORTIFS – DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde le déneigement du stationnement de l'Association des sportifs d'Albanel à Excavation Propel inc., et ce, au coût de 1 850 \$ plus les taxes pour la saison hivernale 2016-2017 et que le paiement soit autorisé.

**16-274**      **9.3**      **RÉSEAU BIBLIO – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DANS LE CADRE DU PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CHUTE À LIVRES**

ATTENDU QUE les bibliothèques dans les municipalités clientes de Réseau BIBLIO (personnel bénévole) offrent moins d'heures d'ouverture que les bibliothèques situées dans les grands centres (personnel rémunéré);

ATTENDU QUE le nombre restreint d'heures d'ouverture est vu comme un frein pour les usagers quant à leur habitude de fréquentation, ce qui a pour effet de diminuer le nombre de prêts annuels et augmenter les frais de retards;

ATTENDU QUE la disponibilité d'une chute à livres près des bibliothèques vient contrer ces irritants pour les utilisateurs;

ATTENDU QUE, dans le but d'offrir un projet de chutes à livres, Réseau BIBLIO travaille de pair avec Postes Canada, en récupérant des boîtes postales et en les transformant en chutes à livres pour les populations des municipalités affiliées;

ATTENDU QU'une chute à livres est un achat important puisque c'est un équipement spécialisé (entre 1 200 \$ et 2 000 \$), et que la majorité des bibliothèques affiliées n'ont pas une telle somme à leur budget d'acquisition;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE

APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise monsieur Réjean Hudon, directeur général, ainsi que madame Francine Chiasson, mairesse, à signer la convention entre la Municipalité et le Réseau BIBLIO dans le cadre du « Projet d'implantation de chute à livres pour la bibliothèque publique affiliée à Réseau BIBLIO ».

**16-275**

**9.4 AFFECTATION D'UNE SOMME DE 2 400 \$ DANS UN FONDS POUR LES PARCS**

ATTENDU QUE la Municipalité possède un fonds réservé de 4 500 \$ pour les parcs et terrains de jeux;

ATTENDU QUE la Municipalité a installé des modules de jeux au parc du Coteau-Marcil pour une somme de 3 950,10 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER

APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'affectation d'une somme de 2 400 \$ du fonds réservé afin de payer une partie des dépenses du parc du Coteau-Marcil.

**10. DONS ET SUBVENTIONS**

**16-276 10.1 CORPS DE CADETS 1497, SECTEUR NORMANDIN – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde une somme de 100 \$ au Corps de cadets 1497, secteur Normandin, à titre de participation financière.

**11. RÉSOLUTIONS**

**16-277 11.1 AUTORISATION D'ACHAT DE LA MAISON APPARTENANT À MONSIEUR BENOÎT ROUSSEAU**

ATTENDU QUE monsieur Benoît Rousseau a offert de faire don à la Municipalité de sa propriété du 116, rue Industrielle;

ATTENDU QUE la propriété serait un cadre idéal pour les activités de certains organismes de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte le don de la maison appartenant à monsieur Benoît Rousseau et située au 116 de la rue Industrielle conditionnellement à l'obtention d'un avis juridique écrit de la part des avocats de la municipalité.

QUE le conseil municipal produise un reçu de don pour la valeur marchande de la propriété.

**12. FORMATIONS**

**13. INFORMATION**

**13.1** CPTAQ – Accusé réception au dossier de l'entreprise 9344-8652 Québec inc.

**13.2** CPTAQ – Accusé réception au dossier du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

**14. INVITATIONS**

**16-278 14.1 ASSOCIATION DES SPORTIFS D'ALBANEL – BRUNCH D'OUVERTURE**

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la somme de 150 \$ pour l'achat de 10 cartes pour le brunch d'ouverture de l'Association des sportifs d'Albanel qui aura lieu le 11 décembre 2016 à 9 h 30 au Club des sportifs d'Albanel et qui sera suivi de l'assemblée générale annuelle.

**15. CORRESPONDANCE**

**16. AUTRES SUJETS**

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la présente séance, les questions portent sur les sujets suivants :

- Le contrat de déneigement pour les trottoirs de la municipalité;
- Le déneigement du stationnement de l'Association des sportifs qui pose problème pour le débarcadère de véhicule tout-terrain;
- La compagnie à numéro voulant implanter une usine de congélation;
- Le salaire du directeur général;
- La publication des dates des séances pour 2017.

**16-279 18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE

QUE la séance soit levée à 20 h 12.

Fait et passé à Albanel en ce cinquième jour de décembre 2016.

---

FRANCINE CHIASSON, mairesse

---

RÉJEAN HUDON, directeur général